



Quelle reconnaissance salariale pour les salarié.e.s du groupe ORPEA ?



➔ Cette année, la prime de participation est de 724 € nets, ce qui représente un montant global de 6 990 000 €.

La prime exceptionnelle (prime Macron) d'un montant de 300 euros sous conditions correspond en réalité à 200 euros en moyenne par salarié.e (4 millions d'€ pour 20 000 employé.e.s). Comparée aux bénéfices du groupe, elle ne représente que 5 % des 220 millions réalisés pour l'année 2018.

Autant dire que la société ORPEA/CLINEA n'a pas fourni beaucoup d'efforts et que cela ne va pas gangréner la santé financière de l'entreprise !...

Nous pouvons donc nous interroger sur la faiblesse de ce montant et sur les raisons pour lesquelles cette prime n'a pas été intégrée aux négociations annuelles obligatoires.

➔ La CGT demande depuis des années un 13^e mois pour l'ensemble des salarié.e.s, ce qui représenterait une réelle reconnaissance du professionnalisme et du dévouement de l'ensemble du personnel.

Alors quand Yves Le Masne, Directeur Général, s'exprime en ces termes à propos de la prime Macron : « Nous espérons que ce sera reconduit et récurrent tous les ans », nous ne pouvons qu'être satisfait.e.s. de cette déclaration.

Nous attendons avec impatience les prochaines réunions de négociations salariales, à l'occasion desquelles nous espérons faire reconnaître la juste valeur de l'engagement des salarié.e.s du groupe.



Bulletin de contact et de syndicalisation
Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :